

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2485

17 novembre 2010

### SOMMAIRE

<b>AQUA AM S.A.</b> .....	<b>119268</b>	<b>Naedo S.à r.l.</b> .....	<b>119252</b>
<b>Beaubien S.A.</b> .....	<b>119280</b>	<b>Orda-S S.A. (succursale de Luxembourg)</b> .....	<b>119278</b>
<b>Central European Prague Investment S.à r.l.</b> .....	<b>119269</b>	<b>Pergam Properties 1 S.C.A.</b> .....	<b>119256</b>
<b>Central European Warsaw Investment S.à r.l.</b> .....	<b>119269</b>	<b>Pfizer Luxco Holdings Sàrl</b> .....	<b>119280</b>
<b>Central Europe Finance (Holding) S.A.</b> ..	<b>119270</b>	<b>Premium Car Concept S.à r.l.</b> .....	<b>119248</b>
<b>Cerved S.A.</b> .....	<b>119261</b>	<b>RCF S.à r.l.</b> .....	<b>119246</b>
<b>CIH S.à r.l.</b> .....	<b>119264</b>	<b>RDC Drilling International S.à r.l.</b> .....	<b>119272</b>
<b>Cippus S.A.</b> .....	<b>119263</b>	<b>Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>119278</b>
<b>Circle S.à r.l.</b> .....	<b>119270</b>	<b>Sanlegut Finance S.A.</b> .....	<b>119251</b>
<b>Circle S.à r.l.</b> .....	<b>119271</b>	<b>SAS Shipping Agencies Services</b> .....	<b>119279</b>
<b>Clearstream Services</b> .....	<b>119234</b>	<b>Société de Gestion et Travaux</b> .....	<b>119279</b>
<b>Clearwire Poland Holdings</b> .....	<b>119270</b>	<b>Socket Holding S.A.</b> .....	<b>119279</b>
<b>Clorox Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>119269</b>	<b>TeamSystem</b> .....	<b>119261</b>
<b>CLS Summit Alternative Fund</b> .....	<b>119271</b>	<b>Treborasset S.à r.l.</b> .....	<b>119235</b>
<b>Com Event More S.à r.l.</b> .....	<b>119266</b>	<b>Ulysses Finance S.à r.l.</b> .....	<b>119236</b>
<b>Debelux Audit SA</b> .....	<b>119271</b>	<b>Umbrella Investments S.à r.l.</b> .....	<b>119263</b>
<b>Falck Energy Iran S.A.</b> .....	<b>119265</b>	<b>Umbrella Investments S.à r.l.</b> .....	<b>119234</b>
<b>Foncier &amp; Participations S.A.</b> .....	<b>119270</b>	<b>Unity International Holding S.A.</b> .....	<b>119250</b>
<b>Generali North American Holding 2 S.à r.l.</b> .....	<b>119264</b>	<b>Valpi S.A.</b> .....	<b>119255</b>
<b>Harvest Investment Fund</b> .....	<b>119250</b>	<b>Vamarcolux S.A.</b> .....	<b>119256</b>
<b>Hottinger International Asset Manage- ment S.A.</b> .....	<b>119255</b>	<b>VA No1 Holdco S.A.</b> .....	<b>119251</b>
<b>Investindustrial 110 S.A.</b> .....	<b>119236</b>	<b>VA No1 Lux (Munich) S.A.</b> .....	<b>119251</b>
<b>Jopico S.à r.l.</b> .....	<b>119272</b>	<b>Venezuela Investment Company S.A.</b> ..	<b>119280</b>
<b>Juria Consulting S.A.</b> .....	<b>119277</b>	<b>Venezuela Investment Company S.A.</b> ..	<b>119280</b>
<b>Marsh Management Services Luxembourg S.A.</b> .....	<b>119247</b>	<b>Vodafone International 1 Sàrl</b> .....	<b>119258</b>
<b>MRDC Maritime S.A.</b> .....	<b>119277</b>	<b>Vodafone International 1 Sàrl</b> .....	<b>119263</b>
<b>Muisca S.A.</b> .....	<b>119278</b>	<b>Vodafone Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>119250</b>
<b>Multiplex S.A. - SPF</b> .....	<b>119278</b>	<b>WindRiver Investment Holdings S.à r.l.</b> ..	<b>119264</b>
<b>Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.</b> .....	<b>119268</b>	<b>Wisa Lux S.A.</b> .....	<b>119264</b>
<b>Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l.</b> .....	<b>119277</b>	<b>Woell s.à r.l.</b> .....	<b>119264</b>
		<b>WZG International S.à r.l.</b> .....	<b>119265</b>
		<b>ZHU S.C.I.</b> .....	<b>119265</b>
		<b>ZI DA S.à r.l.</b> .....	<b>119268</b>
		<b>Zuriel S.A.</b> .....	<b>119269</b>

**Clearstream Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 60.911.

En date du 15 juillet 2010, Madame Katja Rosenkranz a démissionnée de son poste du Conseil d'Administration de Clearstream Services.

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 7 septembre 2010:

Les personnes suivantes ont été réélues au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 4 ans:

Mandat prenant effet le 30 août 2010 pour:

- Michael Kuhn Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt
- Gerhard Leßmann Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 14 septembre 2010:

La personne suivante a été élue au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 4 ans:

Mandat prenant effet le 10 septembre 2010 pour:

- Mathias Papenfuss Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler Président
- Yves Baguet 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Michael Kuhn Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt
- Gerhard Leßmann Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt
- Andreas Wolf Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt
- Mathias Papenfuss Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt
- Jeremy Pendle 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Adam Dennis 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg
- Hubert Munster 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

En date du 15 juillet 2010, Madame Katja Rosenkranz a démissionnée de son poste de délégués à la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration du 10 septembre 2010 a nommé la personne suivante au poste de délégués à la gestion journalière prenant effet le 10 septembre 2010:

- Mathias Papenfuss Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Yves Baguet Administrateur Délégué
- Andreas Wolf Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt
- Mathias Papenfuss Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt

Luxembourg, le 18.10.2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010138785/41.

(100157820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Umbrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 347.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.447.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010135651/12.

(100154889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.275.

L'an deux mille dix, le vingt septembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
a comparu

Monsieur Stéphane ROBERT, administrateur de sociétés, né à Uccie (Belgique) le 11 juillet 1974, demeurant à MC-98000 Monaco 2, 10, ruelle Sainte Devote,  
ici représenté par Madame Isabelle Bastin, employée privée, 10, boulevard Royal,  
en vertu d'une procuration donnée en date du 7 septembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agit en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée TREBORASSET S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.275, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2008, numéro 2304.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2907 du 5 décembre 2008.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) à six cent mille euros (EUR 600.000) par la création et l'émission de cent cinquante (150) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

*Souscription et Libération*

Les cent cinquante (150) nouvelles parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Stéphane ROBERT, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus,

pour un prix total de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) qui sont intégralement affectés au capital social de la Société.

Toutes les cent cinquante (150) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent mille euros (EUR 600.000) représenté par six cent (600) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41840. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010139480/54.

(100158350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.300.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010135653/11.

(100154407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Investindustrial 110 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.922.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVESTINDUSTRIAL IV L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP12543, represented by its general partner, BI-Invest GP Limited, with registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Register under number 99032,

here represented by Virginie Boussard, with professional address in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Investindustrial 110 S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital, Shares.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

5.3. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.4. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

5.5. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 6. Board of directors.**

6.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

6.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

6.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 6.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 7. Sole director.**

7.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

7.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

7.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Liability of the directors.**

8.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 9. General meetings of shareholders.**

##### 9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

#### **Art. 10. Sole shareholder.**

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting or to the shareholders is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 11. Financial year and Approval of annual accounts.**

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Monday of June of each year at 6.00 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

11.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 12. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

12.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

12.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditor(s) or the réviseur(s) d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provision**

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2011.

### *Subscription and Payment*

INVESTINDUSTRIAL IV L.P., represented as stated above, subscribes to three hundred and ten thousand (310,000) shares, with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

a) Mrs. Virginie Boussard, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Michel Thill, born on June 8, 1965 in Arlon, Belgium, residing professionally at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr. Marco Pierettori, born on May 28, 1972 in Civitavecchia, Rome, Italy, residing professionally at 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland;

d) Mr. Neil Smith, born on June 17, 1956 in Darwen, United Kingdom, residing professionally at 1, Duchess Street, W1W 6AN London, United Kingdom; and

e) Mr. John Mowinckel, born on July 6, 1950 in Rome, Italy, residing professionally at 1, Duchess Street, W1W 6AN London, United Kingdom.

2. KPMG AUDIT, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.690, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is set at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

INVESTINDUSTRIAL IV L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre, dont le siège social se situe à 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès de la Companies House de Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation LP12543, représentée par son associé commandité (general partner), BI-Invest GP Limited, dont le siège social se situe à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Register sous le numéro 99032,

représentée par Virginie Boussard, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Investindustrial 110 S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital, Actions.**

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

5.3. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.4. La société pourra procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 6. Conseil d'administration.**

6.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

6.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

6.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 6.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 7. Administrateur unique.**

7.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

7.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

7.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Responsabilité des administrateurs.**

8.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

#### **Art. 10. Actionnaire unique.**

10.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale et aux actionnaires doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 18 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

11.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 13. Affectation des bénéfices.**

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, le(s) commissaire(s) ou le(s) réviseur(s) d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription et Libération*

Investindustrial IV L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent dix mille (310.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

a) Mme Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au 51, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 51, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

c) M. Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome, Italie, demeurant professionnellement au 5, Via Nassa, 6900 Lugano, Suisse;

d) M. Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, W1W 6AN London, Royaume-Uni; et

e) M. John Mowinckel, né le 6 juillet 1950 à Rome, Italie, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, W1W 6AN London, Royaume-Uni.

2. KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.690, est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) années.

3. Le siège social de la Société est établi au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. BOUSSARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41654. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135470/553.

(100154477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

#### **RCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 141.361.

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### **A COMPARU:**

La société LUX-EURO-TRADE S.à r.l., avec siège social à L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny, représentée par sa gérante unique Madame Carmen LEARDINI, demeurant à L-4461 Belvaux, 45 rue de Hussigny.

Laquelle société comparante a exposée au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée «RCF S.à r.l.», avec siège social à L- 4461 Belvaux, 45 rue de Hussigny, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2326 du 24 septembre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu pardevant le notaire instrumentant en date du 10 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 900 du 28 avril 2009,

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) de cent euros (100.-€) chacune.

- que la société LUX-EURO-TRADE., prédite, représentée comme il vient d'être dit, est devenue successivement unique associée et propriétaire des CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES (125) de la prédite société RCF S.à r.l., ainsi qu'il découle d'un acte de cession de parts sociales sous seing privée du 17 septembre 2010, dont un original, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de formalisation.

Ceci exposé, l'associée unique a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société: Monsieur Fernand BRAUN, gérant de société, demeurant à L-4461 Luxembourg, 45 rue de Hussigny.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

- Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

- Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

- Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à HUIT CENTS EUROS (800.- EUROS). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: C. LEARDINI, F. BRAUN, BIEL A

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2010. EAC/2010/11383. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135592/58.

(100154329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

#### **Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.129.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 4 juin 2010 à 10.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.*

1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Michael CORMIER, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à c/o Marsh Inc. 1166, Avenue of the Americas, New York, NY 10036-2774, U.S.A.

- M. Jeffrey MELNICK, Administrateur, demeurant professionnellement à c/O Marsh Inc. 1166 Avenue of the Americas, New York, NY 10036-2774, U.S.A.

- M. Claude WEBER, Managing Director, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

2) L'Assemblée nomme Monsieur Frederic GABRIEL, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

3) L'Assemblée nomme DELOITTE SA. (RCS Luxembourg 867895, siège social au rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg), comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010137908/27.

(100157899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

**Premium Car Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 1D, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.921.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CONCEPT BEAUTE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 111793, ayant son siège social à L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Béatrice D'ASCANIO, commerçante, née le 11 septembre 1960 à Metz, demeurant 21 Impasse Malgré Nous, F-57100 Oeuverange.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet la commercialisation, l'importation, l'exportation de véhicules automoteurs, de pièces détachées, et d'accessoires, ainsi que la location de véhicules sans chauffeur.

La Société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La Société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "PREMIUM CAR CONCEPT S.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Waldbredimus.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associée unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associée unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associée unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, l'associée (ou les associés) se réfère(nt) à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et Libération*

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par CONCEPT BEAUTE S.A., pré qualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000.-

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Alan CATTANEO, carrossier, né le 20 octobre 1966 à Ceriano, demeurant 11, rue François TRAUSCH, L-8265 Mamer.
- 2) Est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Euden CATTANEO, employé privé, né le 6 mars 1964 à Ceriano, demeurant au 1D, rue Principale, L-5465 Waldbredimus.

3) La société est valablement engagée par la signature unique du gérant technique. La signature du gérant administratif exige la co-signature obligatoire du gérant technique.

4) Le siège social est fixé au 1D, rue Principale, L-5465 Waldbredimus.

*Déclaration*

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. D'ASCANIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41660. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135586/123.

(100154426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Unity International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.958.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010135654/11.

(100155087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Vodafone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.612.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135656/9.

(100154717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Harvest Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.420.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company In Luxembourg on 15 October 2010:*

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Yves de Vos, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Romain Moebus, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Rolf Diderrich, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

### **French translation - Traduction en français**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 octobre 2010 au siège de la Société à Luxembourg.*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Yves de Vos, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Romain Moebus, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Rolf Diderrich, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Yves de Vos / Romain Moebus

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2010137854/34.

(100158213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

### **VA No1 Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.468.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135657/10.

(100154410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

### **VA No1 Lux (Munich) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.982.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135658/10.

(100154411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

### **Sanlegut Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.728.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010137997/34.

(100157799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

### **Naedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 156.009.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe MANGEL, Directeur de Société, né à Paris le 16 mai 1963, demeurant à F-75016 Paris (France), 145 rue de la Pompe,

ici représenté par Madame Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 octobre 2010.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Lequel comparant, représenté comme dit est, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «NAEDO S.à r.l.».

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS), représenté par 100 (CENT) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois dans le cas où une ou plusieurs parts sociales (est) sont détenue(s) en usufruit et en nu-propriété, les droits de vote y attachés sont exercés en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 8.** L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts. Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social sera fixé le jour de la constitution de la société et se finira le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Philippe MANGEL, prénommé, .....	<u>100 parts</u>
TOTAL .....	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au Notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 modifié ont été remplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe MANGEL, Directeur de Société, né à Paris le 16 mai 1963, demeurant au 145, rue de la Pompe, F-75016 Paris (France).

- Maître Bernard FELTEN, Avocat, né à Schaerbeek (Belgique) le 19 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

- Monsieur Frédéric COLLOT, Directeur financier, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. OLLAGNIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44471. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136690/157.

(100156418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Valpi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.947.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010135659/11.

(100154967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Hottinger International Asset Management S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.063.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 août 2010*

L'Assemblée a renouvelé, pour la durée d'un an, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

*Composition du Conseil d'Administration*

Frédéric HOTTINGER Président

(résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)

Jörg AUF DER MAUR

(résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)

Paul de POURTALES

(résidant professionnellement à NASSAU / BAHAMA, West Bay Street)

Laurent GUIMARD

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 47, boulevard Royal)

Elo Zisman ROZENCWAJG

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 47, boulevard Royal)

*Commissaire aux Comptes*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.  
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG  
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010138561/27.

(100158338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Vamarcolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 101.166.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 21/09/2010.

Référence de publication: 2010135661/10.

(100154879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

---

L'an deux mille dix, le quinze septembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.242,

ici représentée par PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.016, agissant en sa qualité de gérant de la Société,

elle-même ici représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une résolution dudit gérant prise en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Une copie du procès-verbal du 1 septembre 2010 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La société PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A. a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2006 du 14 octobre 2009.

II. Ladite société PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A. a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 44.500) représenté par 2 actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune et quatre cent quarante-trois (443) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

L'article 6 des statuts fixe le capital autorisé de la Société à six millions de dollars américains (USD 6.000.000) et stipule que:

"Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars américains (USD 5.955.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,

- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

Le Gérant de la Société reconnaît avoir reçu et accepté la souscription suivante en date du 28 septembre 2009:

SAPHIR S.A.S, une société par actions simplifiée, constituée en vertu des lois françaises, ayant son siège social au 23bis, avenue Messine, F-75008 Paris, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris et enregistrée sous le numéro 440 250 421, souscrit six mille sept cent cinquante (6.750) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune contre paiement total en espèces de six cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 675.000).

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription.

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de six cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 675.000) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

Le montant total de six cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 675.000) a été mis à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

III. Suite à cette augmentation de capital, les articles 5 et 6 des Statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est de sept cent dix-neuf mille cinq cents dollars américains (USD 719.500) représenté par six mille sept cent cinquante-deux (6.752) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et quatre cent quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune."

" **Art. 6. Variations du capital social.** Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de cinq millions deux cent quatre-vingt mille cinq cents dollars américains (USD 5.280.500) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
  - décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
  - déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
  - déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
  - décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
  - arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
  - fixer les montants à émettre,
  - procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
  - refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
  - prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
  - enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,
- le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société."

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRANCOIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41827. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010137179/103.

(100156099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Vodafone International 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.468.404.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.088.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of September.

Before us, Maître, civil law notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Vodafone Jersey Dollar Holdings Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of Jersey, with registered office at Whiteley Chambers, Don Street, GB, JE4 9WG St Helier, Jersey, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies of Jersey under number 84995,

here represented by Sean O'Brien, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 September 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

2) Vodafone Finance UK Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of England, with registered office at Vodafone House, the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies of England under number 3922620,

here represented by Sean O'Brien, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 September 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders of Vodafone International 1 S.à r.l.,a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing at the time in Mersch, on 20 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 681 dated 27 August 2001 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company were lastly amended by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at the time in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 548 on 5 March 2008.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution:*

The shareholders resolve to increase the share capital from its current value of fifteen billion eight hundred eighty-two million nine hundred seventyfour thousand euro (EUR 15,882,974,000) represented by fifteen million eight hundred eighty-two thousand nine hundred seventy-four (15,882,974) shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each up to sixteen billion four hundred sixty-eight million four hundred and four thousand euro (EUR 16,468,404,000) through the issue of five hundred eighty-five thousand four hundred and thirty (585,430) new shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

All of the five hundred eighty-five thousand four hundred and thirty (585,430) new shares have been subscribed by Vodafone Finance UK Limited, previously mentioned, for a total price of four billion one hundred and eight million four hundred fifty-eight thousand seven hundred and ninety-one euro and ninety-eight cents (EUR 4,108,458,791.98) out of which five hundred eighty-five million four hundred and thirty thousand euro (EUR 585,430,000) have been allocated to the share capital and three billion five hundred twenty-three million twenty-eight thousand seven hundred and ninetyone euro and ninety-eight cents (EUR 3,523,028,791.98) have been allocated to the share premium.

*Second resolution:*

Following the issue of five hundred eighty-five thousand four hundred and thirty (585,430) new shares, the subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind of three million seven hundred twenty-nine thousand and ninety-nine (3,729,099) shares in Vodafone Luxembourg S.à r.l.,a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L2540, Luxembourg, registered

with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 73612, with a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000) per share and a total fair market value at the date of the contribution of four billion one hundred and eight million four hundred fiftyeight thousand seven hundred ninety-one euro and ninety-eight cents (EUR 4,108,458,791.98).

The proof of the existence and of the total value of the contribution of four billion one hundred and eight million four hundred fifty-eight thousand seven hundred and ninety-one euro and ninety-eight cents (EUR 4,108,458,791.98) has been given to the undersigned notary.

The shareholders decide to issue the five hundred eighty-five thousand four hundred and thirty (585,430) new shares right after this general meeting has been held.

*Third resolution:*

As a consequence of the above resolutions, article 8 of the articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 8.** The share capital is set at sixteen billion four hundred sixtyeight million four hundred and four thousand euro (EUR 16,468,404,000) represented by sixteen million four hundred sixty-eight thousand four hundred and four (16,468,404) shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

*Fourth resolution:*

The shareholders resolve to change the articles of association of the Company in order to authorize the board of managers of the Company to decide to pay interim dividends instead of the shareholders.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the fourth resolution, the penultimate paragraph of article 19 of the articles of association of the Company is amended (leaving the rest of the same article unchanged) and shall read as follows:

"The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Vodafone Jersey Dollar Holdings Limited, une limited liability company, constituée selon les lois du Royaume-Uni, avec siège social à Whiteley Chambers, Don Street, GB, JE 4 9 WG St Helier, Jersey, Royaume-Uni et enregistré au Registrar of Companies of United Kingdom sous le numéro 84995,

ici représentée par Sean O'Brien, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2010.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Vodafone Finance UK Limited, une limited liability company, constituée selon les lois du Royaume-Uni, avec siège social à Vodafone House, the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Royaume-Uni et enregistré au Registrar of Companies of England sous le numéro 3922620,

ici représentée par Sean O'Brien, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2010.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées de Vodafone International 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 20 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 681, en date du 27 août 2001 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence alors à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 548 le 5 mars 2008.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les associées décident d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de quinze milliards huit cent quatre-vingt-deux millions neuf cent soixante-quatorze mille euros (EUR 15.882.974.000), représenté par quinze millions huit cent quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-quatorze (15.882.974) parts sociales, ayant une valeur de mille euros (EUR 1.000) chacune, à seize milliards quatre cent soixante-huit millions quatre cent quatre mille (EUR 16.468.404.000) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente (585.430) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

L'intégralité des cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente (585.430) parts sociales ont été souscrites par Vodafone Finance UK Limited, susmentionnée, à un prix total de quatre milliards cent huit millions quatre cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 4.108.458.791,98) dont cinq cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent trente mille euros (EUR 585.430.000) ont été affectés au capital social et trois milliards cinq cent vingt-trois millions vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 3.523.028.791,98) ont été affectés à la prime d'émission.

*Deuxième résolution:*

Suite à l'émission des cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente (585.430) nouvelles parts sociales, lesdites parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de trois millions sept cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf (3.729.099) parts sociales dans le capital de Vodafone Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B73612. Lesdites nouvelles parts sociales ont chacune une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000) et une valeur marchande équitable à la date de l'apport d'un total quatre milliards cent huit millions quatre cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 4.108.458.791,98).

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport de quatre milliards cent huit millions quatre cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 4.108.458.791,98) a été apportée au notaire soussigné.

Les associés décident de n'émettre lesdites cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente (585.430) nouvelles parts sociales qu'immédiatement après la tenue de cette assemblée.

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'article 8 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de seize milliards quatre cent soixante-huit millions quatre cent quatre mille euros (EUR 16.468.404.000) représenté par seize millions quatre cent soixante-huit mille quatre cent quatre (16.468.404) parts sociales, d'une valeur de mille euros (EUR 1.000) chacune."

*Quatrième résolution*

Les associés décident de procéder à la modification des statuts de la Société afin d'autoriser le conseil de gérance de la Société à décider de payer des acomptes sur dividendes en lieu et place des associés.

*Cinquième résolution*

Par conséquent, l'avant dernier paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société est modifié (le reste de l'article restant inchangé) et aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes qui doivent être allouées aux réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. O'Brien et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Relation: LAC/2010/43004. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135665/173.

(100154701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Cerved S.A., Société Anonyme,  
(anc. TeamSystem).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.612.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of TeamSystem (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 104612, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 March 2005 under number 187. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is opened at 5.15 a.m., with Marc Elvinger, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Jacqueline Picard, Rechtsanwältin with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of the name of the Company into "Cerved S.A."

2. Subsequent amendment of Article 1 of the Company's articles of association as follows:

**"Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Cerved S.A." (the "Company")."

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to change the name of the Company into “Cerved S.A.”

*Second resolution*

Further to the above resolution, the general meeting resolves to amend Article 1 of the Company’s articles of association which shall be read as follows:

**“Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of “Cerved S.A.” (the “Company”).”

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated one thousand three hundred euros (EUR1,300,-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TeamSystem (la «Société»), ayant son siège social au 9A, Parc d’Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 104612, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 mars 2005 sous le numéro 187. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés.

L’Assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de M. Marc Elvinger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisit comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.Modification de la dénomination de la Société en “Cerved S.A.”.

2.Modification subséquente de l’article 1 des statuts de la Société comme suit:

**“Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la dénomination de Cerved S.A. (ci-après la «Société»).”

3.Miscellaneous.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l’intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

Ainsi, l’assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l’unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L’assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «Cerved S.A.».

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la dénomination de Cerved S.A. (ci-après la «Société»).»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M.ELVINGER, J.PICARD, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43258 Reçu soixante-quinze euros (75 EUR)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010135630/109.

(100155058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Vodafone International 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.088.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010135666/10.

(100154816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Umbrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135667/9.

(100154889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Cippus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.290.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 septembre 2010 à 16.00 heures à Luxembourg  
23, avenue de la Porte-Neuve*

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat:

A) des administrateurs de:

- Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

- La société Cosafin SA, société anonyme, domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

B) du commissaire aux comptes la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Koen LOZIE, 61 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert au poste d'administrateur.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010136284/23.

(100154430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**WindRiver Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CIH S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.990.

Statuts coordonnés, suite a une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 août 2010.

Référence de publication: 2010135668/12.

(100154376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Woell s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 12.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135669/10.

(100154420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Wisa Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8028 Strassen, 7, rue Mathias Georgen.

R.C.S. Luxembourg B 70.953.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135671/10.

(100155176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Generali North American Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 41.123,52.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.437.

*Extrait suite à une cession d'actions*

Il résulte d'un contrat de transfert d'actions signé en date du 16 August 2010 que Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148 471 a transféré les quatre million cent douze mille trois cent cinquante-deux (4.112.352) actions de la Classe A qu'elle détenait dans la Société à Generali Northern America Real Estate Investments GmbH & Co. KG, Köln, une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social au 19-23, Tunisstrasse, 50667 Köln, Allemagne et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Köln sous le numéro HRA 27909.

Suite à ce transfert, Generali Northern America Real Estate Investments GmbH & Co. KG, Köln détient 4.112.352 actions de la Classe A dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 2010.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010137369/22.

(100157357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**WZG International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 233.400,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.077.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135672/12.

(100154412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**ZHU S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 35B, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg E 3.152.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Alzette, en date du 30 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010135674/11.

(100154393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Falck Energy Iran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.576.

---

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires et par le Conseil d'Administration en date du 18 juin 2010*

1) La cooptation de Monsieur Paolo Luigi RUNDEDDU décidée par le conseil d'administration en date du 25 septembre 2009 a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2) Le mandat d'administrateur B, de Monsieur Eric MAGRINI, venu à échéance n'a pas été renouvelé.

3) Le mandat d'administrateur A, de Monsieur Hansruedi SCHENK, venu à échéance n'a pas été renouvelé.

4) Le mandat d'administrateur B, de Monsieur Philippe TOUSSAINT, venu à échéance n'a pas été renouvelé.

5) Madame Raffaella MONZANI, administrateur de sociétés, née à Milan (Italie), le 15 juin 1967, demeurant à MI-20090 Segrate (Italie), Via Vigorelli, 3, a été nommée comme administrateur A et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

6) Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

7) Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

8) Monsieur Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

9) La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FALCK ENERGY IRAN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137819/31.

(100158027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

### **Com Event More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 45A, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 156.091.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jean-Bernard BLATRIER, indépendant, né à Vic-sur-Aisne (France), le 26 janvier 1953, demeurant 45A rue Andethana, L-6970 Oberanven.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation d'une agence de communication et création d'événements de tout genre.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «COM EVENT MORE S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-Bernard BLATRIER, pré-qualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 45A rue Andethana, L-6970 Oberanven.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

3.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de seule signature:

Monsieur Jean-Bernard BLATRIER, indépendant, né à Vic-sur-Aisne (France), le 26 janvier 1953, demeurant 45A rue Andethana, L-6970 Oberanven.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.B. BLATRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12319. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010138474/93.

(100158364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**ZI DA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 115.819.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135675/10.

(100154805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prise le 23 septembre 2010*

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg General Partner Sarl, Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg sous le numéro B127.250 que:

- il a été accepté la démission de David Newling, ayant son adresse professionnelle au Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie, pour l'exécution de son mandat de gérant A de la société jusqu'à ce jour;

- Il a été nommé, avec effet au 24/09/2010, en tant que nouveaux gérants A de la Société, pour une durée indéterminée, Mr Richard Liao, né le 13/10/1963 à Taipei (Taiwan) et Mr Steven Skaar, né le 21/07/1972 à Salt Lake City (USA), ayant tous deux comme adresse professionnelle 23 Hanover Square, W1S 1JB, Londres.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg General Partner Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Martijn Boks, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Richard Liao, en tant que gérant A de la Société;
- Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2010.

*Pour Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.*

Signature

Manager

Référence de publication: 2010138815/29.

(100158160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

**AQUA AM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.707.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 octobre 2010*

En date du 7 octobre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Mr Pierre Carras, Mr Lionel Le Maux et Mr Yves Wagner, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010135700/15.

(100153920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Zuriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 46.946.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135676/10.

(100155050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Central European Prague Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le nom de famille de Madame Britta Alexi, gérant de la Société, se lit dorénavant comme suit:

- Britta Slater

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

*Pour Central European Prague Investment S.à r.l.*

Oliver May / Dirk Ruppert

*Gérants*

Référence de publication: 2010135707/17.

(100154010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Clorox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.902.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 juin 2009 de sa société mère, The Clorox Company, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135710/12.

(100153655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le nom de famille de Madame Britta Alexi, gérant de la Société, se lit dorénavant comme suit:

- Britta Slater

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

*Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.*

Oliver May / Dirk Ruppert

*Gérants*

Référence de publication: 2010135708/17.

(100154011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Clearwire Poland Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 119.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135709/10.

(100153659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 5.322.

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 24 juin 2010*

réélit Administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, Medingen,  
M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques, Schrassig,  
M. Marc SCHWERTZER, commerçant, Reckange/Mess,  
M. Jean-Yves COLSON, comptable, Messancy (Belgique),

réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., à L -1274 HOWALD, 23, rue des Bruyères.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale*

Le Conseil d'Administration réélit pour un an M. Gaston SCHWERTZER Président, nomme pour un an M. Jacquot SCHWERTZER Administrateur-délégué, nomme pour un an M. Jean-Yves COLSON Fondé de pouvoirs, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) pour la gestion journalière des affaires, la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 € par la seule signature du fondé de pouvoirs.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010138792/27.

(100158087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

**CEFIN (Holding) S.A., Central Europe Finance (Holding) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 69.868.

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135711/11.

(100153667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Circle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 360.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 113.430.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 08.05.2009, l'associé Forte S.A. a changé sa dénomination sociale en Forte S.r.l. et a également transféré son siège social au 3, Loc. Castello, Marciaga, I-37010 Costermano.

Le nombre de parts détenues dans la société reste inchangé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.10.2010.

CIRCLE S.à.r.l.

J-M HEITZ / H. DONATI

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010135712/16.

(100154048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Circle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.430.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 08.05.2009, l'associé Maeta S.A. a changé sa dénomination sociale en Meta S.r.l. et a également transféré son siège social au 24, Via Ibsen, I-39040 Castelrotto (Bz).

Le nombre de parts détenues dans la société reste inchangé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.10.2010.

CIRCLE S.à.r.l.

J-M HEITZ / H. DONATI

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010135713/15.

(100154053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Debelux Audit SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 37.592.

*Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Luxembourg le 6 août 2010*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Hans-Jürgen SALBACH en tant qu'administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010135716/12.

(100154211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**CLS Summit Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.596.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2010*

En date du 30 septembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Marie Rinié, de Monsieur Christophe Lhote, de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Frédéric Durand et de Madame Bernadette Alexander en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 8 Octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010135714/16.

(100153919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Jopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.562.

L'adresse du gérant A suivant de la société a changé:

- Monsieur Jozef Pilch, né le 9 juin 1961 à Jaslo, Pologne, a désormais son adresse au ul. Pawła Wlodkowica 12 m. 10, 50-072 Wroclaw, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOPICO S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant A

Référence de publication: 2010135725/16.

(100154288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 52.905.315,00.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.887.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September, at 3.45 p.m.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RDC International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Contributor"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of RDC Drilling International S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman Islands by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 31 of 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 23 February 2010, published in the Memorial C number 748 of 9 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.887 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 3 September 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirtyseven thousand nine hundred ninety-one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 21,367,324 (twenty-one million three hundred sixty-seven thousand three hundred twenty-four United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirtyseven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) to USD 52,905,315 (fifty-two million nine hundred five thousand three hundred fifteen United States Dollars) by the issuance of

21,367,324 (twenty-one million three hundred sixty-seven thousand three hundred twenty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 192,305,906.56 (one hundred ninety-two million three hundred five thousand nine hundred six United States Dollars and fifty-six United States Dollars Cents), of which USD 2,136,732.40 (two million one hundred thirty-six thousand seven hundred thirty-two United States Dollars and forty United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by RDC International S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 21,367,324 (twenty-one million three hundred sixty-seven thousand three hundred twenty-four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 31,537,991 (thirty-one million five hundred thirty-seven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) to USD 52,905,315 (fifty-two million nine hundred five thousand three hundred fifteen United States Dollars) by the issuance of 21,367,324 (twenty-one million three hundred sixty-seven thousand three hundred twenty-four) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 192,305,906.56 (one hundred ninety-two million three hundred five thousand nine hundred six United States Dollars and fifty-six United States Dollars Cents) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 2,136,732.40 (two million one hundred thirty-six thousand seven hundred thirty-two United States Dollars and forty United States Dollars Cents) shall be allocated to the legal reserve.

The new shares are subscribed by the Contributor. The Share Capital Increase and the Share Premium subscribed by the Contributor are fully paid up by the contribution in kind of 1,269,524,533 (one billion two hundred sixty nine million five hundred twenty four thousand five hundred thirty three) shares with a total fair value of USD 213,673,230.56 (two hundred thirteen million six hundred seventythree thousand two hundred thirty United States Dollars and fifty-six United States Dollars Cents) in Skeie Drilling and Production ASA, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norway (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

*Intervention - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 213,673,230.56 (two hundred thirteen million six hundred seventy-three thousand two hundred thirty United States Dollars and fifty-six United States Dollars Cents) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 September 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 17 September 2010.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds 52,905,315 (fifty-two million nine hundred five thousand three hundred fifteen) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 52,905,315 (fiftytwo million nine hundred five thousand three hundred fifteen United States Dollars), represented by 52,905,315 (fifty-two million nine hundred five thousand three hundred fifteen) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de septembre à 15 heures 45.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu:**

RDC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (l’ «Apporteur»),

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter comme suit:

I. La partie comparante est l’associé unique de RDC Drilling International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous le droit des îles Cayman, suivant un acte notarié du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 31 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C numéro 748 du 9 avril 2010, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.887 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant, le 3 septembre 2010, en cours de publication au Mémorial C.

II. Que les 31.537.991 (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 21.367.324 USD (vingt-et-un millions trois cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 31.537.991 USD (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars américains) à un montant de 52.905.315 USD (cinquante-deux millions neuf cent cinq mille trois cent quinze Dollars américains) par l'émission de 21.367.324 (vingt-et-un millions trois cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 192.305.906,56 USD (cent quatre-vingt-douze millions trois cent cinq mille neuf cent six Dollars américains et cinquante-six centimes de Dollars américains), duquel un montant de 2.136.732,40 USD (deux millions cent trente-six mille sept cent trente-deux Dollars américains et quarante centimes de Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par RDC International S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 21.367.324 USD (vingt-et-un millions trois cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 31.537.991 USD (trente-et-un millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars américains) à un montant de 52.905.315 USD (cinquante-deux millions neuf cent cinq mille trois cent quinze Dollars américains) par l'émission de 21.367.324 (vingt-et-un millions trois cent soixante-sept mille trois cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (l'«Augmentation de Capital»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 192.305.906,56 USD (cent quatre-vingt-douze millions trois cent cinq mille neuf cent six Dollars américains et cinquante-six centimes de Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 2.136.732,40 USD (deux millions cent trente-six mille sept cent trente-deux Dollars américains et quarante centimes de Dollars américains) sera alloué à la réserve légale.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Apporteur. L'augmentation de Capital et la Prime d'Emission sont entièrement payés par voie d'un apport en nature consistant en 1.269.524.533 (un milliard deux cent soixante-neuf millions cinq cent vingt-quatre mille cinq cent trente-trois) parts sociales d'une valeur totale de 213.673.230,56 USD (deux cent treize millions six cent soixante-treize mille deux cent trente Dollars américains et cinquante-six centimes de Dollars américains) dans Skeie Drilling and Production ASA, une société constituée selon les lois Norvégiennes, ayant son siège social à Tordenskjolds gate 9, 4612 Kristiansand S, Norvège (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par l'Apport.

*Intervention - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission par voie de l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

### Évaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 213.673.230,56 USD (deux cent treize millions six cent soixante-treize mille deux cent trente Dollars américains et cinquante-six centimes de Dollars américains) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 17 septembre 2010, qui sera annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

#### *Intervention des gérants*

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Jean-François Findling, demeurant 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 17 septembre 2010.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, ainsi que la valeur de l'Augmentation de Capital, et confirment la validité de son paiement.

#### *Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'associé unique de la Société détient 52.905.315 (cinquante-deux millions neuf cent cinq mille trois cent quinze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

#### *Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 52.905.315 USD (cinquante-deux millions neuf cent cinq mille trois cent quinze Dollars américains), représenté par 52.905.315 (cinquante-deux millions neuf cent cinq mille trois cent quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

...»

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11280.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010137523/254.

(100156825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**Juria Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 146.533.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135726/10.

(100153661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**MRDC Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 143.248.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 03 septembre 2010*

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs André HARPES et Carine BITTLER, ainsi que de la démission du commissaire aux comptes, la société COMPTABILUX SA., en date du 23.12.2009.

Luxembourg, le 03.09.2010.

Pour extrait sincère et conforme

MRDC MARITIME S.A.

MARE-LUX S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010135728/16.

(100154042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.250.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prise le 23 septembre 2010*

Il résulte des décisions de l'associé unique de Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl, Multiplex Luxembourg Holding Sarl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg sous le numéro B121.927 que:

- il a été accepté la démission de David Newling, ayant son adresse professionnelle au Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie, pour l'exécution de son mandat de gérant A de la société jusqu'à ce jour;

- Il a été nommé, avec effet au 24/09/2010, en tant que nouveaux gérants A de la Société, pour une durée indéterminée, Mr Richard Liao, né le 13/10/1963 à Taipei (Taiwan) et Mr Steven Skaar, né le 21/07/1972 à Salt Lake City (USA), ayant tous deux comme adresse professionnelle 23 Hanover Square, W1S 1JB, Londres.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de Multiplex Luxembourg Limited Partner Sarl se composera désormais comme suit:

- Monsieur Thomas Stephen Haines, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Timothy Edwards, en tant que gérant B de la Société;
- Monsieur Richard Liao, en tant que gérant A de la Société;
- Monsieur Steven Skaar, en tant que gérant A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2010.

Pour Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à r.l.

Signature

Manager

Référence de publication: 2010138817/28.

(100158159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

**Muisca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 50.352.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 septembre 2010*

La nouvelle adresse de Monsieur Angelo DE BERNARDI est 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
MUISCA S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010135729/15.

(100154039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Multimet S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 32.678.

—  
Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135730/10.

(100153648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Orda-S S.A. (succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4485 Soleuvre, 47A, rue Sanem.  
R.C.S. Luxembourg B 76.134.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale du 18 mars 2003*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Godefroid VERDICKT, demeurant au 13, Vrijgezellenstraat B-2610 Wommelgem, de son mandat d'administrateur.

MAZARS  
Signature

Référence de publication: 2010135731/12.

(100154228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 143.700.

—  
*Extrait de la résolution du conseil de gérance du 6 octobre 2010.*

*Deuxième résolution*

Le conseil de gérance décide de donner pouvoir individuel de signature à Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, sur les comptes bancaires de la société jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 1500-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2010135733/15.

(100154025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**S.G.T. S.A., Société de Gestion et Travaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 20.477.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 14 septembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- Le nombre des actionnaires est fixé à cinq.
- Monsieur Jean-Jacques DELENS a donné sa démission à la date du 30.08.2010 de ses fonctions d'Administrateur.
- Monsieur Gabriel UZGEN, domicilié 8, avenue Jonet à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, est nommé aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2013.

LUXEMBOURG, le 11 octobre 2010.

*Pour la Société de Gestion et Travaux SA*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010135737/17.

(100153904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.456.

—  
Acte de constitution publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 avril 2006

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2010, le mandat de gérant de Charles OSSOLA a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SAS Shipping Agencies Services*

Signature

Référence de publication: 2010135735/14.

(100154306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Socket Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 29.885.

—  
*Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juin 2010 à Luxembourg ville*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Clive GODFREY, Jean-Pierre HIGUET et Stéphane BIVER dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010135738/16.

(100153822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 458.976.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue le 10 août 2010, il a été décidé de renouveler les mandats de Monsieur David REID et Madame Susan WEBB comme membres du Collège de gérance et ce pour une période indéterminée avec effet au 10 août 2010.

Le Collège de gérance sera composé comme suit, à compter du 10 août 2010:

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. William CARAPEZZI, né à New Jersey (USA), le 8 avril 1957, demeurant au 14 Spring Lake, Far Hills NJ 07931 New Jersey, USA;

- M. David REID, né à Chelmsford (Royaume-Uni), le 16 janvier 1951, demeurant à 131, East 74<sup>th</sup> Street, NY 10021 New York, USA; et

- Mme Susan WEBB, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PFIZER LUXCO HOLDINGS SARL*

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2010136926/24.

(100155798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.780.

—  
Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135740/10.

(100153646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.780.

—  
Le bilan et annexes au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135741/10.

(100153647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Beaubien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 111.814.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135754/10.

(100154573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---